

Image not found or type unknown



Imposition de 3 mois de salaire en france

Par **rol**, le **13/06/2009** à **00:45**

Madame ou Monsieur
concernant ma déclaration d'impôt avec mon épouse ,j'ai une question simple mais précise a vous poser :
--mon épouse, Vietnamienne,(mariage en mai 2008)est arrivée en france en juin 2008 et a trouvé un emploi au 1 er septembre 2008:Devons nous déclarer ses 3 mois de salaire 2008 sur notre feuille commune d'imposition?
Mon épouse , ayant passé moins de 183 jours en France est-telle exonérée des ces 3 mois de salaire?
je vous remercie de votre précieuse collaboration ,
cordialement